



MEMO/NOTE DE SERVICE

Information previously distributed/Information distribué auparavant

TO: Community and Protective Services Committee

DESTINATAIRE : Comité des services communautaires et de protection

**FROM: Donna Gray,
Community and Social Services
Department**

**Contact:
Donna Gray, General Manager,
Community and Social Services
613-580-2424 x25684
Donna.Gray@ottawa.ca**

**EXPÉDITRICE : Donna Gray,
Direction générale des services
sociaux et communautaires**

**Personne-ressource :
Donna Gray, directrice générale,
Direction générale des services
sociaux et communautaires
613-580-2424, poste 25684
Donna.Gray@ottawa.ca**

DATE: September 15, 2022

DATE : le 15 septembre 2022

FILE NUMBER/NUMÉRO DU DOSSIER : ACS# 2022-CSS-GEN-014

SUBJECT: Use of Delegated Authority during 2021 by the Community and Social Services Department under Schedule “D” City of Ottawa By-law No. 2020-360 as amended by By-law no. 2021-8.

OBJET : Utilisation de la délégation de pouvoirs en 2021 par la Direction générale des services sociaux et communautaires en vertu de l’annexe D du *Règlement n° 2020-360* de la Ville d’Ottawa, dans sa version modifiée par le *Règlement n° 2021-8*.

OBJET

Nous donnons ci-après, au Comité des services communautaires et de protection, de l'information sur l'utilisation de la délégation de pouvoirs en 2021 par la Direction générale des services sociaux et communautaires. Conformément au *Règlement municipal n° 2020360 sur la délégation de pouvoirs*, modifié par le *Règlement n° 20218*, ce rapport dresse la liste des conventions de services, des accords de contribution et des accords de subvention qui ont été approuvés, modifiés, prorogés et signés en 2021.

CONTEXTE

L'annexe D du *Règlement municipal n° 2020360 sur la délégation de pouvoirs*, modifié par le *Règlement n° 20218*, autorise la directrice générale et les chefs des différentes directions à conclure des conventions et des accords et à prendre d'autres mesures se rapportant à leur mandat. Le règlement municipal comprend tous les détails, dont les titres précis des postes titulaires de pouvoirs délégués, ainsi que les limites imposées par le règlement.

Voici la synthèse des pouvoirs délégués.

1. La **directrice générale de la Direction générale des services sociaux et communautaires** est titulaire des pouvoirs délégués permettant de signer les conventions et les accords afin de toucher le financement versé par le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial, ainsi que les conventions de services, les accords de contribution et les accords de subvention.
2. Le **Service de l'équité des genres et des races, de l'inclusion, des relations avec les Autochtones et du développement social**, qui comprend le Financement communautaire, est titulaire des pouvoirs délégués permettant de signer les conventions et les accords se rapportant aux initiatives du Service de l'équité des genres et des races, de l'inclusion, des relations avec les Autochtones et du développement social. Les conventions et les accords du Financement communautaire portent entre autres sur le financement communautaire renouvelable, le financement des projets communautaires, le financement des demandes communautaires confiées aux travailleurs sociaux, le financement communautaire d'urgence et le financement des partenariats communautaires pour les grands projets d'immobilisations.
3. Les **Services sociaux et d'emploi** sont titulaires des pouvoirs délégués permettant d'approuver, de modifier, de proroger et de signer les conventions et

les accords avec le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral, à la condition que ces conventions et accords se rapportent aux services sociaux et d'emploi, en plus d'être habilités à signer les conventions et les accords relatifs à la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail*, à la *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées*, à la *Loi sur les services d'aides familiales et d'infirmières visiteuses* et aux autres initiatives dans les services sociaux et le développement de l'emploi.

4. Les **Services des soins de longue durée** sont titulaires des pouvoirs délégués permettant de signer les conventions et les accords se rapportant aux soins de longue durée, dont les accords d'admission des résidents et les accords de responsabilisation.
5. Les **Services du logement** sont titulaires des pouvoirs délégués permettant de signer les conventions et les accords financés par la Ville, par le gouvernement provincial ou par le gouvernement fédéral relativement au logement et à l'itinérance.
6. Les **Services à l'enfance** sont titulaires des pouvoirs délégués permettant de signer les conventions et les accords se rapportant aux programmes des services de garde d'enfants provinciaux et municipaux.
7. La **Direction des politiques sociales, de la recherche et des données analytiques** est titulaire des pouvoirs délégués permettant d'approuver, de modifier, de signer et de proroger les conventions et les accords se rapportant à l'élaboration des politiques sociales.

ANALYSE

Le tableau 1 fait état des pouvoirs exercés en vertu des sections 1, 2 et 3 de l'annexe D du *Règlement municipal n° 2020-360*, dans sa version modifiée par le *Règlement municipal n° 2021-8*.

Tableau 1 : Directrice générale de la Direction générale des services sociaux et communautaires : conventions et accords signés en 2021 avec le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial et conventions de services, accords de contribution et accords de subvention.

Programme	Description	Provision de 2021 (\$)
	Ces pouvoirs n'ont pas été exercés en 2021.	
	TOTAL	0 \$

Le tableau 2 fait état des pouvoirs exercés en vertu de la section 4 de l'annexe D du *Règlement municipal n° 2020-360*, dans sa version modifiée par le *Règlement municipal n° 2021-8*.

Tableau 2 : Service de l'équité des genres et des races, de l'inclusion, des relations avec les Autochtones et du développement social : Programmes de financement des conventions et des accords de 2021

Programme	Description	Provision de 2021 (\$)
Financement d'urgence lié à la COVID-19	En 2021, 10 organismes communautaires ont signé des accords de financement.	248 703
Financement communautaire renouvelable	En 2021, 85 organismes communautaires ont signé des accords de financement.	23 711 181
Financement Communautaire de Sensibilisation des Jeunes	En 2021, un organisme communautaire a signé un accord de financement.	405 000
Financement communautaire unique	En 2021, deux organismes communautaires ont touché un financement supplémentaire.	91 300
Fonds de transition	En 2021, sept organismes communautaires ont signé des accords de financement.	355 571
Financement des demandes communautaires	En 2021, un organisme communautaire a signé un accord de financement.	218 915
Financement d'urgence pour les transports par autobus	En 2021, 45 organismes communautaires ont signé des accords de financement.	218 328

Programme	Description	Provision de 2021 (\$)
	TOTAL	25 248 998 \$

Le tableau 3 fait état des pouvoirs exercés en vertu de la section 5 de l'annexe D du *Règlement municipal n° 2020-360*, dans sa version modifiée par le *Règlement municipal n° 2021-8*.

Tableau 3 : Services sociaux et d'emploi : accords signés en 2021 relativement à la Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail, à la Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, ainsi qu'à d'autres initiatives dans les domaines des services sociaux et du développement de l'emploi

Programme	Description	Provision de 2021 (\$)
Ontario au travail	Accord de partenariat pour la prise en charge centralisée et automatisée : Protocole d'entente définissant les fonctions et les attributions du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires et de la Ville d'Ottawa en ce qui a trait au prototype de la prise en charge centralisée et automatisée	0
Ontario au travail	Contrat de services 2020 – Ontario au travail : ce contrat permet d'offrir de l'aide financière et professionnelle aux personnes qui ont des besoins financiers temporaires. Remarque : Le contrat de 2020 a été signé en mars 2021.	67 983 264
Ontario au travail	Contrat de services 2021 – Ontario au travail : ce contrat permet d'offrir de l'aide financière et professionnelle aux personnes qui ont des besoins financiers temporaires.	67 853 200
Fonds temporaire de soutien à l'isolement d'urgence COVID-19 (stratégie des collectivités prioritaires)	Ce financement encourage un groupe cible très vulnérable à se soumettre au dépistage de la COVID-19 et à s'autoconfiner conformément aux consignes de la santé publique.	194 500

Programme	Description	Provision de 2021 (\$)
Emploi Ontario	La Ville d'Ottawa et Emploi Ontario offrent des services d'emploi aux personnes sans emploi et sous-employées dans notre collectivité.	2 912 364
Emploi Ontario – Compétences+ Ontario (C+O)	Ce programme permet aux travailleurs de se perfectionner dans les secteurs de croissance prioritaire définis.	5 261 577
	TOTAL	144 204 905 \$

Le tableau 4 fait état des pouvoirs exercés en vertu de l'article 6 de l'annexe D du *Règlement municipal n° 2020-360*, dans sa version modifiée par le *Règlement municipal n° 2021-8*.

Tableau 4 : Établissement de chèques dans les cas d'urgence par la directrice générale

Programme	Description	Provision de 2021 (\$)
	Ces pouvoirs n'ont pas été exercés en 2021.	
	TOTAL	0 \$

Les tableaux 5a et 5b font état des pouvoirs exercés en vertu de la section 7 de l'annexe D du *Règlement municipal n° 2020-360*, dans sa version modifiée par le *Règlement municipal n° 2021-8*.

Tableau 5a : Services des soins de longue durée : accords d'admission des résidents en 2021

Programmes	Description	Provision
------------	-------------	-----------

Résidents et procurations de résidents et de la Ville d'Ottawa – Centre d'accueil Champlain	Accords décrivant les soins offerts et les responsabilités du Centre, ainsi que les responsabilités des résidents, dans le cadre des services et du paiement des frais	56 accords d'admission de résidents
Résidents et procurations de résidents et de la Ville d'Ottawa – Foyer Garry J. - Armstrong	Accords décrivant les soins offerts et les responsabilités du foyer, ainsi que les responsabilités des résidents, dans le cadre des services et du paiement des frais	49 accords d'admission de résidents
Résidents et procurations de résidents et de la Ville d'Ottawa – Carleton Lodge	Accords décrivant les soins offerts et les responsabilités du foyer, ainsi que les responsabilités des résidents, dans le cadre des services et du paiement des frais	36 accords d'admission de résidents
Résidents et procurations de résidents et de la Ville d'Ottawa – Foyer Peter -D. -Clark	Accords décrivant les soins offerts et les responsabilités du foyer, ainsi que les responsabilités des résidents, dans le cadre des services et du paiement des frais	59 accords d'admission de résidents

* Frais imposés par le gouvernement provincial pour les chambres de base ou privées, comme l'indique chaque accord.

Tableau 5b : Services des soins de longue durée : ententes de responsabilisation conclues en 2021 entre Santé Ontario et la Ville d'Ottawa

Parties aux accords	Description	Provision de 2021 (\$)
Santé Ontario et Ville d'Ottawa – ERS/SLD du Centre d'accueil Champlain	Entente de responsabilisation sur les services liés aux soins de longue durée (ERS-SLD)	12 656 562
Santé Ontario et Ville d'Ottawa – ERS-SLD du foyer Carleton Lodge	Entente de responsabilisation sur les services liés aux soins de longue durée (ERS-SLD)	12 003 199
Santé Ontario et Ville d'Ottawa – ERS-SLD du foyer Peter -D. -Clark	Entente de responsabilisation sur les services liés aux soins de longue durée (ERS-SLD)	16 784 313
Santé Ontario et Ville d'Ottawa – ERS-SLD du foyer Garry -J. -Armstrong	Entente de responsabilisation sur les services liés aux soins de longue durée (ERS-SLD)	12 391 380

Parties aux accords	Description	Provision de 2021 (\$)
Santé Ontario et Ville d'Ottawa	Entente modificative de l'entente de responsabilisation sur les services multisectoriels (ERS-M)	851 813
	TOTAL	54 687 267 \$

Le tableau 6 fait état des pouvoirs exercés en vertu des articles 8 et 9 de l'annexe D du *Règlement municipal n° 2020-360*, dans sa version modifiée par le *Règlement municipal 2021-8*.

Tableau 6 : Services du logement : accords de 2021 relatifs au logement

Programme	Description	Provision de 2021 (\$)
Programme de suppléments de loyer	Six nouveaux accords de suppléments de loyer ont été signés en 2021.	41 416
Accords dans le cadre du Programme d'allocations de logement	419 nouveaux accords d'aide au logement ont été signés avec des clients en 2021.	1 315 797
Programme d'allocations de logement – Plan d'investissement pour le secteur du logement social et l'itinérance (PISLSI)	Un nouvel accord a été signé en 2021.	90 181
Réparation et modernisation des logements sociaux (PISLSI)	28 nouveaux accords de réparation et de modernisation des logements sociaux ont été signés en 2021.	3 509 309
Initiative Canada-Ontario de logement communautaire (ICOLC)	28 nouveaux accords ont été signés en 2021.	10 771 729
Initiative Canada-Ontario de logement communautaire (ICOLC) - Programme de planification des infrastructures (PPI)	24 expertises de l'état des immeubles et missions d'audit de l'énergie ont été menées en 2021.	743 256
Initiative liée aux priorités de l'Ontario en matière de logement (ILPOL) : programme Rénovations Ontario	27 projets de réparation d'infrastructures ont été menés en 2021.	1 099 999

Programme	Description	Provision de 2021 (\$)
Programme Logements pour de bon	Six nouveaux accords ont été signés avec des clients en 2021 dans le cadre du programme Logements pour de bon.	1 559 579
Logement abordable : Action Ottawa	17 nouveaux accords ont été signés en 2021.	120 056 997
Programme Rénovations Ontario	39 nouveaux accords ont été signés avec des clients en 2021 dans le cadre du programme Rénovations Ontario.	2 200 000
Financement pendant la pandémie de COVID-19	471 nouveaux accords ont été signés en 2021.	40 691 532
Vers un chez-soi (VCS)	82 nouveaux accords ont été signés en 2021.	14 436 453
	TOTAL	196 516 248 \$

Le tableau 7 fait état des pouvoirs exercés en vertu de l'article 10 de l'annexe D du *Règlement municipal n° 2020-360*, dans sa version modifiée par le *Règlement municipal n° 2021-8*.

Tableau 7 : Services à l'enfance : accords de 2021 relatifs aux programmes de services de garde d'enfants

Programme	Description	Provision de 2021 (\$)
Financement de la subvention d'aide pour l'augmentation des salaires	Cinq organismes fournisseurs de services ont signé des accords de financement ou des accords modificatifs en 2021.	78 143
Financement pour projets spéciaux et financement des	Sept organismes fournisseurs de services ont signé des accords de financement en 2021.	55 206

Programme	Description	Provision de 2021 (\$)
immobilisations pour réaménagement		
Financement des ressources pour les enfants ayant des besoins particuliers	Un organisme fournisseur de services a signé un accord de financement en 2021.	4 886 612
	TOTAL	5 019 961 \$

Le tableau 8 fait état des pouvoirs exercés en vertu de l'article 11 de l'annexe D du *Règlement municipal n° 2020-360*, dans sa version modifiée par le *Règlement municipal n° 2021-8*.

Tableau 8 : Direction des politiques sociales, de la recherche et des données analytiques : accords de 2021 relatifs aux programmes de la Direction des politiques sociales, de la recherche et des données analytiques

Programme	Description	Provision de 2021 (\$)
	Ces pouvoirs n'ont pas été exercés en 2021.	
	TOTAL	0 \$

CONCLUSION

Si vous avez des questions à propos de l'utilisation de la délégation de pouvoirs au sein de la Direction générale des services sociaux et communautaires en vertu de l'annexe D du *Règlement municipal n° 2020360*, dans sa version modifiée par le *Règlement municipal n° 20218*, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Original signé par

Donna Gray

Directrice générale, Direction générale des services sociaux et communautaires